



MAIRIE DE COLOGNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 Janvier 2020

----- PROCES-VERBAL

Le lundi treize janvier deux mille vingt à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal de la commune de Cologne s'est réuni dans la salle de la mairie
sous la présidence de **Monsieur TOUGE André**, Maire.

Date de la convocation : 07/01/2020

Conseillers en exercice : 14

Sont présents : André TOUGE, Alain DELOM, Alain HERVE, Marie-France LABORIE, Olivier LARRIEU,
Dominique MEHEUT, Angélique TROTTIN, Cyril Romero

Absents excusés : Jean-Claude GAUDON, Rémy MEUNIER, Naïma CAUSSE

Absents non excusés : Anne GENIN, Jérémie PASA, Khader GHEZAL

Secrétaire de séance : Angélique TROTTIN

Ordre du Jour

- DIA (délibérations)
- Cimetière ELABOR
- Cabinet médical (modification de bail)
- CCAS (gestion)
- Projet agrandissement bureaux Chabanon
- Mise en accessibilité WC public
- Questions et informations diverses

La séance débute avec la lecture du Procès-Verbal du conseil municipal du lundi 25 Novembre. Il ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

DIA (délibération)

Logement neuf 26 place de la halle 32430 COLOGNE, section AA, 339 342 superficie de 164 m2 au prix de 347 344 €

Acheteur : Mr JAUBERT Philippe 4 route de Saint-Germier 32430 COLOGNE

Vendu par la société SARL VILA

Le conseil ne préempte pas.

Cimetière ELABOR (décision)

La procédure de récupération des tombes abandonnées au cimetière est terminée et n'a fait l'objet d'aucune contestation. 13 tombes seront reprises. Les travaux de remise en bon état de propreté vont pouvoir être réalisés.

Le conseil vote donne son accord à l'unanimité

Cabinet médical (modification de bail)

Le docteur Hernu-Daziron a pris la décision de se mettre en indisponibilité pendant une année du 26 juin 2020 au 26 juin 2021. Elle sera remplacée à partir d'août 2020 par un médecin intérim, et ce pendant toute cette durée.

Afin de pouvoir réintégrer son cabinet à son retour, en juillet 2021, un accord a été conclu avec le Dr Durot, qui prendra en son nom le loyer et les charges des deux cabinets, pendant un an.

Elle accepte cette proposition à condition d'interrompre le versement des loyers du Dr Hernu si la remplaçante venait à démissionner ou à tomber malade.

Le conseil doit prendre la décision afin de demander au notaire de faire un avenant au bail.

Cet arrangement permettra au Dr Hernu de retrouver son cabinet à son retour.

Le conseil accepte la proposition à l'unanimité

CCAS (gestion)

La loi NOTRE rend facultative la création d'un centre communal d'action sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1 500 habitants. Les communes de moins de 1500 habitants ayant créé un CCAS peuvent choisir de le dissoudre par délibération du conseil municipal. Tous les biens et budgets appartiendraient alors à la commune.

Le CCAS de Cologne a en sa possession :

- La poste
- Le presbytère
- 30 ha de terre agricole environ
- Maison Lasserre

Un point sera fait avec le percepteur pour connaître les avantages et les inconvénients de la dissolution du CCAS. Une décision sera prise au prochain conseil.

Projet agrandissement bureaux Chabanon

Les bureaux Chabanon deviennent trop petits suite à l'évolution de l'entreprise et doivent être agrandis pour y ajouter des bureaux. Un aménagement à l'étage est possible, d'une superficie de 41 m².

Le devis des travaux s'élève à 24243.88 € HT (30303.45 € TTC)

- Charpentier = 7041.60 €
- Plâtrier = 14720 €
- Chauffage et électricité = 7041.60 €
- Menuiseries Fenêtres = 1500 €

Les travaux auront lieu début été 2020.

Si la mairie autofinance le projet, le montant mensuel sera de 134.68 € / mois à amortir sur 15 ans. Possibilité de subvention avec la communauté des communes dans le cadre du FISAC (fonds d'intervention pour les services de l'artisanat et du commerce (34 000 €)

Mise en accessibilité WC public

Les devis pour la mise en accessibilité des WC publics ont été fournis et les demandes de subventions déposées (Merci à Dominique Meheut pour le travail effectué avec Christine.)

Coût total des travaux : 15085 € HT

Dépôt de demande DETR : 4525 €, Conseil Région : 4525,72 €, Conseil Départemental : 3017,15 €

Autofinancement : 3017,15 €

Les travaux pourraient être effectués après les fêtes, soit à la rentrée septembre.

Questions et informations diverses

- Le toit familial : le permis de construire a été déposé pour construire le lotissement à Labourdette, 17 logements. Il est actuellement en discussion avec Mme Lescure pour l'achat du terrain.
- Un projet de boulangerie est à l'étude avec Gers Farine, qui monte le projet. La mairie va demander des aides pour le jeune artisan qui souhaite s'installer. La région peut également apporter des aides.
- Les panneaux de signalisation seront installés mercredi. Une partie est déjà en place.
- Signature du bail de Mme AUREL le 24 Janvier, l'opticienne qui s'installe à Cologne.
- Monsieur le Maire remercie l'équipe qui a préparé les vœux, tout le monde a été satisfait et certaines personnes ont qualifié le buffet de « haut de gamme »
- Le financement de la crèche de l'église est à ce jour à 85 %
- Les panneaux installés aux douves, au niveau du poulailler, sont illisibles car trop loin. Voir pour les déplacer.
- Prévoir l'embellissement de la place du 19 mars.

Fin de Séance à 22 h 30